

**IMPACTS DE LA PREMIERE PROCLAMATION DE DIX NEUF CHEFS-
D' ŒUVRE PROCLAMES PATRIMOINE ORAL
ET IMMATERIEL DE L' HUMANITE**

César Moreno

Section du patrimoine immatériel de l'UNESCO

Mars 2004

INTRODUCTION

Le 18 mai 2001, le Directeur général de l'UNESCO a proclamé les 19 premiers chefs-d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel de l'humanité. Nous pouvons constater d'après la première Proclamation des chefs-d'œuvre que beaucoup d'entre eux viennent de **pays en développement** et que la plupart d'entre eux ont **un besoin immédiat d'être sauvegardés de toute urgence**. Durant la cérémonie de Proclamation, tenue à Paris, le Directeur général a exprimé le souhait que les régions qui ne sont pas encore suffisamment bien représentées, fassent un effort particulier pour soumettre des candidatures de qualité élevée à la prochaine Proclamation.

Considérons maintenant la **répartition géographique** de la première liste des chefs-d'œuvre:

- **Quatre** ont été présentés par la région **d'Amérique Latine et des Caraïbes**;
- **Trois** espaces culturels et formes d'expression africaines ont aussi été distingués;
- **En Asie**, l'UNESCO a honoré **six** chefs-d'œuvre;
- **Cinq** candidatures **européennes** ont été proclamées;
- Dans la **région arabe**, l'espace culturel de la Place Djamaa el-Fna au Maroc a été proclamé.

La deuxième proclamation a consacré :

- 4 Europe
- 6 Amérique latine
- 11 Asie et Pacifique
- 3 Etats arabes
- 2 Afrique
- 2 multinationales

En général, ces expressions culturelles et espaces culturels réunissent diverses formes du patrimoine culturel immatériel comme la **littérature orale, la musique traditionnelle, les épopées, les rituels et le savoir traditionnel, dont certains sont menacés de disparition**.

Nous avons observé d'après les dossiers de candidature soumis que les manifestations et espaces culturels sont confrontés à des menaces innombrables, telles que:

- **Les effets négatifs de la mondialisation,**
- **Le déplacement des personnes comme conséquence de l'instabilité politique et socio-économique,**
- **La dégradation de l'environnement,**
- **Le développement du tourisme,**
- Le processus de "folklorisation".

RESULTATS DE L'ETUDE

En janvier 2002, l'UNESCO a mené une **étude** dans les pays où des expressions ou espaces culturels ont été proclamés. Elle révèle que l'expérience de la première

Proclamation a eu un **impact fort et immédiat** et a débouché sur des **résultats très concrets, et qu'elle a aussi eu un impact crucial** sur les populations locales.

Pour être plus précis, la Proclamation a eu des impacts à **deux niveaux**:

- **La sauvegarde immédiate des chefs-d'œuvre proclamés, et**
- **L'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales pour la protection du patrimoine immatériel.**

Les résultats de cette étude sont très encourageants:

- (i) **Renforcement de la prise de conscience, de la mobilisation et de la coopération** entre les communautés dépositaires (gardiennes) de la tradition ;
- (ii) **Reconnaissance au niveau national de la nécessité urgente de mesures concrètes** pour sauvegarder les chefs d'œuvre proclamés;
- (iii) **Intensification de l'action législative et administrative** pour la protection du patrimoine immatériel;
- (iv) **Elaboration de politiques nationale cohérentes;**
- (v) **Création de commissions nationales** pour la sauvegarde du patrimoine immatériel;
- (vi) **Implication effective des Etats membres dans la mise en œuvre des plans d'action.**

Ces impacts sont clairement évidents :

- I. Au niveau local et communautaire ;**
- II. Au niveau national et régional.**

Examinons maintenant les **impacts directs** au **niveau local** à travers des exemples concrets

I. Au niveau local et communautaire

1. Renforcement de la sensibilisation, de la mobilisation et de la coopération entre les institutions locales:

Le Programme de la Proclamation a permis le renforcement de la prise de conscience sur la nécessité d'une **coopération accrue entre les créateurs, les artistes, les associations, les universités et les agences locales** dans leurs efforts pour faciliter **l'identification, la préservation et les actions pour la mise en valeur** du patrimoine immatériel.

Certains exemples d'actions concrètes déjà entreprises sont:

- **La création et le renforcement des associations existantes ;**
- **L'établissement de commissions spéciales pour la sauvegarde du patrimoine immatériel ;**
- L'élaboration d'une **planification urbaine** pour la protection des espaces culturels ;
- La **création de maisons de la culture** afin d'assurer la transmission du savoir-faire;
- L'établissement **d'inventaires et l'association** des efforts des communautés concernées.

- On peut citer à titre d'**exemple**, le cas du **Mystère d'Elche** en Espagne. Sa Proclamation en tant que chef-d'œuvre a permis **d'identifier des problèmes**

sous-jacents, de renforcer la coopération entre les différentes agences responsables de la sauvegarde du Mystère pour trouver les meilleurs moyens de développer le tourisme culturel dans la ville d'Elche et de **renouveler l'intérêt local pour la langue valencienne**, dans laquelle le Mystère est chanté.

- **Au Maroc**, la Proclamation de la Place Jeema el Fna a renforcé la **coopération entre les associations, les ONG et les autorités locales**. Des mesures ont été prises pour assurer la transmission du patrimoine oral et immatériel par l'organisation de séances hebdomadaires de contes avec la coopération de l'Association de la Place Jemaa el Fna et d'une délégation du Ministère de l'Education.

- L'exemple du **théâtre Kutiyattam Sanskrit**, en Inde, qui était sur le point de disparaître, est très significatif. Sa Proclamation a **facilité la reconnaissance officielle de ce théâtre**. En outre, la Proclamation a **permis aux trois dernières familles**, qui détenaient de manière individuelle et privée les secrets de cette tradition de 2000 ans, de **partager leurs techniques et leur savoir-faire**.

2. **Prise de conscience de l'urgence de la protection du chef-d'œuvre proclamé**

Les organisations locales et nationales, à travers la presse nationale et internationale, ont **accordé une couverture considérable à la Proclamation**. Cette publicité a contribué à **faire prendre conscience au public de l'importance** de l'expression culturelle proclamée et de la nécessité de la protéger contre les risques de distorsion et même de disparition.

- En **Lituanie**, par exemple, la région lithuanienne de Prienai a décidé d'ouvrir la maison des jeunes maîtres artisans, en vue de développer et de préserver les techniques et le savoir-faire de cette tradition artisanale.
- A cette fin, un nombre considérable de concours et séminaires, particulièrement pour les enfants et les jeunes maîtres, ont été organisés afin de promouvoir un développement de la tradition de l'artisanat des croix.

- D'autres pays comme la **Bolivie, la Côte d'Ivoire et les Philippines** ont officialisé le titre de "**chef-d'œuvre du patrimoine culturel national**". Cette forme de reconnaissance **renforce considérablement la prise de conscience du concept du "patrimoine immatériel"** par l'ensemble de la société, et insiste sur l'importance de l'établissement d'une protection adéquate pour ce type de patrimoine culturel au niveau gouvernemental.
- A **Belize**, le gouvernement a décidé de déclarer **un jour férié pour célébrer "la Journée de la prise de conscience de Garifuna"**.

II. Au niveau national

L'étude révèle aussi un impact important au niveau national. Les principaux résultats sont:

1. **L'intensification de l'action législative et administrative pour la protection du patrimoine immatériel;**
2. **La création de commissions nationales responsables de la sauvegarde du chef-d'œuvre ;**
3. **L'implication effective de l'Etat dans la mise en œuvre des plans d'action.**

1. L'intensification de l'action législative et administrative pour la protection du patrimoine immatériel

Un des **impacts les plus puissants** du Programme de Proclamation est **l'intensification de l'action législative et administrative pour la protection du patrimoine immatériel:**

Mesures législatives

- **L'Ouzbékistan a pris des mesures législatives inspirées par les principes de la première Proclamation.** Le Parlement ouzbek a adopté une **nouvelle législation dans le domaine de la préservation du patrimoine immatériel**, en août 2001.
- En République Dominicaine, la Proclamation de la **Confrérie de l'espace culturel du Saint Esprit** a débouché sur une reconnaissance officielle d'une culture métisse et la promulgation d'un Décret Présidentiel créant une agence en charge de l'inventaire et de la sauvegarde du patrimoine immatériel, en octobre 2001.
- Ce décret porte essentiellement sur les différentes formes d'expression culturelle **qui nécessitent une attention spécifique et définit les directives pour la classification des manifestations considérées comme appartenant au patrimoine immatériel.**
- **En Italie, un forum national a été organisé en Sicile sur « le patrimoine immatériel: législation, protection et impacts socio-économiques ».**

Politiques administratives

Dans le domaine des politiques administratives, certains pays ont introduit, dans leurs politiques générales sur le patrimoine culturel, **de nouvelles dispositions tenant compte des besoins spécifiques du patrimoine immatériel.**

- C'est le cas de la Proclamation en tant que chef-d'œuvre de l'espace culturel de la **Place Jemmaa el-Fna** au Maroc, qui a permis aux associations et aux autorités locales **d'unir leurs efforts afin de créer une Commission en charge de la sauvegarde de la Place.**
- Les autorités ont entrepris des études sur la possibilité d'interdire toute circulation à l'intérieur de la Place et ses alentours, afin de réduire la pollution environnementale et sonore.

Augmenter le soutien financier

A la suite de la première Proclamation, les Etats membres ont pris conscience de la nécessité d'accorder **un soutien financier et une assistance administrative supplémentaires aux communautés concernées**. Ce soutien a **pour objectif de permettre la mise en œuvre de plans d'action pour la sauvegarde de leurs patrimoines culturels immatériels respectifs**.

En **Guinée**, les agences nationales et les ministères publics en charge du patrimoine culturel ont prévu des lignes budgétaires spéciales pour la mise en œuvre des plans d'action. Ces mesures ont contribué au renforcement des pouvoirs du Département du Patrimoine Culturel en charge de la sauvegarde du patrimoine immatériel du pays.

2. Création de commissions nationales pour la sauvegarde du patrimoine immatériel

Un autre impact significatif du programme de Proclamation sont les nouvelles initiatives prises par certains Etats afin de **créer des organismes chargés de l'établissement de registres et d'inventaires afin de décrire et sauvegarder le patrimoine immatériel**. Des mesures concrètes ont déjà été prises pour la création de ces organismes.

Aux Philippines, une Commission du Patrimoine Immatériel chargée de répondre aux préoccupations relatives au patrimoine immatériel a été créée en décembre 2001.

3. Implication de l'Etat dans la mise en œuvre de la sauvegarde des plans d'action

La majorité des gouvernements des Etats membres **se sont engagés dans des consultations avec des communautés locales, des associations, des universités et des ONG, afin de fixer les modalités de la participation à la mise en œuvre des activités prévues dans les plans d'action**. L'implication des Etats membres et des communautés locales dans ces actions **est vitale pour le succès des activités de la sauvegarde et de revitalisation** du patrimoine immatériel proclamé.

- **En Equateur et au Pérou**, la Proclamation a permis l'organisation d'une **rencontre bilatérale entre les deux principales communautés Zapara** de ces pays. Un projet pour la création d'une **Confédération regroupant l'ensemble des communautés Zapara** est prévu avec le soutien des autorités nationales des deux pays.

III. Au niveau régional

A la suite de la première Proclamation, des **parlementaires** de l'Amérique latine ont organisé une réunion afin de prendre des mesures concrètes **en faveur de l'élaboration d'un instrument normatif international pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel**. A cette occasion, les parlementaires des Etats membres de la Communauté andine, du MERCOSUR, du Parlement indigène, du Parlement Amazonien et du PARLATINO ont souligné l'importance de la protection de ce patrimoine.

- Les participants ont adopté la **Déclaration d'Oruro** par laquelle les membres des parlements régionaux de l'Amérique latine réaffirment la **nécessité de promouvoir une protection internationale adéquate des formes d'expression culturelles appartenant au patrimoine immatériel de la région**.

- Ils ont appelé les Etats parties à prendre des mesures **afin de faciliter l'élaboration d'une convention internationale pour la sauvegarde du patrimoine immatériel.**

CONCLUSION

Deux ans après la première Proclamation, les résultats obtenus dans les pays où les chefs-d'œuvre ont été proclamés comme patrimoine oral et immatériel de l'humanité sont **extrêmement encourageants et révèlent des progrès significatifs dans le domaine de la protection et de la revitalisation du patrimoine immatériel.**

Ces progrès, à court terme, concernent **la nécessité immédiate de la prise de mesures de sauvegarde de ce patrimoine.** A long terme, les progrès réalisés dans cette direction vont contribuer à la mise en œuvre de **politiques nationales cohérentes, sur la base de concepts et définitions du patrimoine immatériel universellement admis.**
